

## la CIFA, une ONG à votre service

interview de Jean-Pierre Diserens, secrétaire général



La CIFA (Convention of Independent Financial Advisors) est une organisation non-gouvernementale au bénéfice d'un statut consultatif spécial auprès du Conseil Economique et Social des Nations Unies

(ECOSOC) et accréditée auprès de la CNUCED. Elle compte plus de 50 fédérations internationales et associations nationales dans le monde, représentant plus de 500'000 personnes physiques ou morales actives dans l'intermédiation financière. La rédaction d'invest'news s'est entretenue avec son secrétaire général, M. Jean-Pierre Diserens.

#### Que penser des discussions entre la Suisse et l'Union Européenne sur la place financière?

**JPD :** Dans le cadre des discussions juridiques et politiques entre l'UE et la Suisse, les autorités suisses se sont avérées être leurs propres pires ennemis. La Suisse me semble mal utiliser les atouts dont elle dispose et céder trop facilement aux demandes toujours plus arrogantes de nos amis de Bruxelles. Le manque de fermeté de notre gouvernement est de toute évidence un encouragement pour Bruxelles, les Etats-Unis, l'OCDE et d'autres à poursuivre leur chantage. Ce trop de zèle risque à terme d'être nuisible à la stabilité qui a toujours fait la force et le renom de la place financière suisse. Ces sujets sont bien entendu du ressort des associations professionnelles suisses et non pas de la CIFA.

#### Qu'est-ce que la CIFA peut apporter aux gérants indépendants?

**JPD :** La CIFA est un véritable think tank international de réflexion éthique pour les gérants indépendants. Nous générons des idées d'avenir pour notre profession et discutons de leur intégration dans un cadre international. Il y a une vraie valeur matérielle dans les débats, notamment dans le domaine des régulations internationales. Ainsi, la CIFA peut avoir un impact sur l'évolution de la profession. Nous partons du plus petit dénominateur commun des investisseurs qui est l'épargnant.

"les valeurs éthiques ne s'appliquent pas seulement aux citoyens mais surtout aux gouvernements, chose qui semble avoir été oubliée,"

La Charte des Droits de l'Investisseur dont la CIFA est le possesseur et le gardien est une protection pour tous ceux qui disposent d'économies, indépendamment de leur taille. Par exemple, le système fiscal actuel est absurde car il punit l'effort de celui qui a travaillé honnêtement pour se mettre à l'abri du besoin. Les valeurs éthiques ne s'appliquent pas seulement aux citoyens mais surtout aux gouvernements, chose qui semble avoir été oubliée.

#### Pourquoi agir auprès de l'ONU?

**JPD :** Notre statut consultatif auprès de l'ECOSOC est primordial car il nous permet d'intervenir au tout début de la chaîne de réflexion créative qui amène à ce qui est appelé aujourd'hui le soft law et qui est dénué de toute base démocratique. Nous nous devons d'occuper cette position à un tournant aussi important de l'histoire économique et financière. Les principes de la Charte des Droits de l'Investisseur doivent être défendus franchement et de manière décisive par les investisseurs et leurs défenseurs. Actuellement, ce sont les pays émergents qui portent le plus grand intérêt à la charte par opposition à l'Occident qui démontre une certaine gêne à ce sujet.

#### Pourquoi les pays occidentaux s'opposent-ils à la Charte?

**JPD :** La Charte des Droits de l'Investisseur défend des libertés fondamentales de l'individu en matière économique et financière. La CIFA défend les épargnants et les investisseurs et pas simplement les riches. Or, les pays occidentaux ne paraissent plus être des Etats de droit démocratique et le niveau de contrôle et de soumission

"il y a lieu d'abolir les OAR et les remplacer par un organisme intégré à la FINMA,"

de l'individu est alarmant. Serions-nous tous coupables par défaut?

#### La Suisse a-t-elle un avantage comparatif au niveau mondial?

**JPD :** La Suisse est le seul pays à expérience véritablement internationale. Au-delà des compétences en gestion, les conseillers sont en mesure d'offrir un service qui va plus loin dans l'excellente compréhension des différences culturelles, langues maternelles ou régulations internationales.

#### Que faut-il à un gérant indépendant suisse pour démarcher en dehors de la Suisse?

**JPD :** Le statut de négociant en valeurs mobilières de la FINMA donne le passeport européen, et soumet le gérant à Bâle II et bientôt Bâle III. Cependant, les critères d'obtention de ce statut ne sont pas très simples, le gérant doit disposer d'environ 2 millions CHF de fonds propres et doit se soumettre à une régulation relativement lourde. Sans cette qualification, il est fortement déconseillé de faire ce genre de démarches dans les pays de l'UE à moins de s'associer avec une société européenne afin d'éviter des problèmes de territorialité.

#### Quelle est la particularité du modèle suisse des gérants indépendants par rapport à ce qui se voit à l'étranger?

**JPD :** Les gérants suisses ont un désavantage concurrentiel par rapport à leurs compétiteurs étrangers qui résulte de leur mode de régulation. Pour corriger ce désavantage il y a lieu d'abolir les OAR et les remplacer par un organisme intégré à la FINMA.

Pour télécharger la Charte des Droits de l'Investisseur, rendez-vous sur le site internet [www.cifafound.ch](http://www.cifafound.ch) et cliquez sur « CIFA Charter ».